

DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d'ATTON

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 octobre 2021
à 20 heures 30*

NOMBRE

Conseillers en exercice	13
Présents	10
Votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Étaient présents: Mmes PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale, CAPLA Ana,

M. PINTO Marcel, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne, PARMENTELAT Alain, HUET Fabrice

Était(ent) excusé(s) :

Procuration : RICHARD-MAUPILLIER Frédéric à PINTO Marcel, BOYER Sébastien à CURINA-PRILLIEUX Marlène, BARBELIN Jérôme à HUET Fabrice

Date de convocation : 13 octobre 2021

*Date d'affichage et de transmission à la
Préfecture : 22 octobre 2021*

OBJET N°01: URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles AA213 et AA214

Un scrutin a eu lieu, LANNO Jean-Christophe a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire rappelle que la commune d'ATTON est engagée depuis de nombreuses années dans un projet de revalorisation de l'ENS de la Morte d'Atton et de la zone de loisirs jouxtant le stade.

Les parcelles AA213 et AA 214 faisant partie de l'Espace naturel sensible de la Morte d'Atton (mai 2015), entrent pleinement dans ce projet de revalorisation.

La revalorisation de cet ENS est en phase 2 et l'acquisition foncière soutenue par le CD54 et l'agence de l'eau est une condition sine qua non.

Des discussions sont d'ailleurs engagées depuis plusieurs mois avec le Parc Naturel Régional de Lorraine pour envisager la création d'un belvédère sur cette parcelle qui offre un point de vue imprenable sur la nature.

Cet espace communal sera alors entièrement dédié à l'environnement, l'écologie, les activités pédagogiques et les loisirs.

La commune, enfin, est très engagée dans le déploiement de voies douces (un cheminement piéton reliant ATTON à Pont-A-Mousson a d'ailleurs été créé en 2021) et a déjà lancé l'étude d'une voie douce reliant le cœur du village aux étangs du Saussy empruntant forcément cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Confirme son engagement dans la revalorisation de l'ENS,

- Suite à la vente des parcelles AA 213 et AA214 par Madame Arlette PERRIN-RICHERT, autorise Madame le Maire à user de son droit de préemption, conformément aux délibérations du 02/06/1994 et du 05/07/2020.

2 voix contre : Thierry SINTEFF, Jean-Etienne BARTHELEMY

1 abstention : Jean-Christophe LANNO

10 voix pour : Marlène CURINA-PRILLIEUX (procuration Sébastien BOYER), Nathalie PAUCET, Pascale FABBRI, Ana CAPLA, Marcel PINTO (procuration Frédéric RICHARD-MAUPILLIER), Alain PARMENTELAT, Fabrice HUET (procuration Jérôme BARBELIN)

Le Maire,

